

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUMESEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : OPERATION EMBELLISSEMENT DE FACADES : PAIEMENT D'UNE SUBVENTION

Afin d'aider les propriétaires privés à valoriser leur patrimoine bâti et donner ainsi une image dynamique de la Ville, une opération embellissement de façades a été instaurée.

Dans ce cadre, la Commission Aménagement Urbain a, lors de sa réunion du 10 octobre 2017, émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention pour des travaux concernant l'immeuble suivant :

- 25 cours Verdun 40100 DAX (M. LACROTTE et Mme AGUADO). Les travaux de maçonnerie, nettoyage et réparation de la pierre, menuiserie, peinture sont subventionnés à hauteur de 1 743,42 € pour un montant total de travaux de 6 202,02 € HT.

Ce dossier a reçu le label de la Fondation du Patrimoine. Ce label est attribué à des propriétaires dont les immeubles sont situés dans un Site Patrimonial Remarquable (anciennement ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sous les conditions fixées par la convention du 24 septembre 2015 signée entre la Ville de Dax et la Fondation du Patrimoine.

Grâce à l'octroi de ce label, le propriétaire pourra bénéficier de déductions fiscales sur les travaux réalisés.

Les travaux étant à ce jour achevés, il convient de procéder aux versements des sommes suivantes :

- 68 € à la Fondation du Patrimoine (soit 1 % du montant total TTC des travaux éligibles au label) conformément aux dispositions de la convention précitée,
 - 1 675,42 € à M. LACROTTE et Mme AGUADO conformément au règlement d'attribution de la subvention municipale.
- Soit un total de 1 743,42 €.

La commission, qui s'est réunie le 29 mai 2018, a émis un avis favorable au paiement de ces subventions.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, article 20422 824 P16011.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE le règlement des subventions telles que proposées ci-dessus, dans le cadre de l'opération embellissement de façades.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».